

Contrat de travail pour des activités d'éveil musical au RAM

Madame CORMIER, Adjointe responsable de la Commission Petite Enfance-CCAS, expose le rapport suivant :

Dans le cadre des animations du Relais d'Assistantes Maternelles, un intervenant musical assurera des activités d'éveil musical à raison de 3H45 par mois du 1^{er} septembre 2012 au 31 juillet 2013.

Cette personne sera rémunérée sur la base de 28 € brut de l'heure congés payés inclus.

Il vous est proposé :

- d'accepter la signature du contrat de travail.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pour copie conforme :

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ